



ANNEXE N°2
Annexe Financière du District

Saison 2026/2027

Le Comité Directeur fixe chaque année le montant des amendes prévues dans les Règlements Généraux du District des Hauts-de-Seine de Football

LIBELLE	MONTANT en Euros
AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	11,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications (communication externe, communication réseaux sociaux, newsletter...)	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club 10 jour avant la date butoire	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club au 31ème jour	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club au 45ème jour	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MERCREDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le VENDREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Absence de réponse suite à la demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI (voir Annexe 13)	10,00 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après <u>mardi 12h00</u>	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1ère rencontre	voir forfait supp
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	voir forfait supp
Suivant Annexe 13, cas n° 1 ou 3	
1ère infraction, absence de courrier d'explication à la demande du PV	10,00 €
2ème infraction, absence de réception de la feuille FMI, rencontre de Foot à 8	50,00 €
2ème infraction, absence de réception de la feuille FMI, rencontre de Foot à 11	100,00 €
3ème infraction, absence de réception de la feuille FMI, rencontre de foot à 8	100,00 €
3ème infraction, absence de réception de la feuille FMI, rencontre de foot à 11, perte de rencontre	---
Suivant Annexe 13, cas n° 2- 4 et 5	
Absence de préparation de composition d'équipe (recevant ou visiteur) cas n°2	10,00 €
Transmission hors délai de la feuille F.M.I. - cas n°4	10,00 €
Signature de la feuille match par un joueur mineur	10,00 €
Absence de renseignement sur le Dirigeant Responsable (inscription D.R. sur FMI)	10,00 €
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Non remplacement du nom de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match en cas de changement en cours de match	50,00 €
● Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match homologuée ou non	100,00 €
● Joueur licencié(e) ne respectant pas les règles de participation et/ou de qualification à une rencontre	50,00 €

● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision règlementaire de commission ou de comité (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence de dirigeant ou éducateur non inscrit sur la feuille de match. Amende forfaitaire sans frais de dossier	50,00 €
● Absence de l'annotation "dirigeant responsable DR" sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs.	10,00 €
● Non respect de l'article 16.1.1 du RSG 92 concernant les couleurs des maillots	50,00 €
● Non respect du règlement ou/et des procédures obligatoires pour une rencontre	100,00 €
● Non déclaration d'éducateur en charge de l'entraînement et de la direction de l'équipe	50,00 €
<u>Terrains</u>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<u>Suspension de terrain (gymnase) ferme</u>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €

FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (imputation au club en faute ou au club déposant une réserve rejetée)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation (imputation au club fautif ou au club débouté)	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<u>Présence club</u>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<u>Forfaits</u>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, <u>avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)</u>	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	70,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	100,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) constaté sur le terrain, article 23 du R.S.G. 92	50,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Récidive nombre minimum de joueurs non atteint , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	100,00 €
● Forfait général (sauf plateau U6 à U9)	200,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<u>Forfait coupes</u>	
<u>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</u>	
● Phase Éliminatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €

DISCIPLINES	
<u>Ouverture du dossier disciplinaire</u>	
● Par exclusion suite à deux avertissements pendant la rencontre	30,00 €
● Par exclusion directe pendant la rencontre et incidents avant, pendant et après la rencontre	50,00 €
● Par avertissement	10,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs (base départ)	300,00 €
● Fumigènes (base départ)	500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (futsal inclus)	
● Demande de Modification (jour, horaire)	voir Modification de match
● Forfait (plateaux et futsal inclus)	voir Forfait dans "Frais de dossier et procédure"
● Pour l'ensemble du Football Éducatif : - Pour les plateaux U6-U7-U8-U9 Futsal - Pour les feuilles des Challenges U10-U11-U12-U13 garçons et filles - Pour les fiches de défis U13 label / U12 Espoir	

● 1ère demande pour non-envoi de la fiche plateau Foot éducatif + Futsal sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le plateau)	30,00 €
● Deuxième demande pour non envoi de la fiche plateau Foot éducatif + Futsal sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau)	60,00 €
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence <u>non justifiée</u> aux convocations devant les commissions par courriel 24h avant	30,00 €
<u>Absence de rapports</u>	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	10,00 €
Rapport mal rédigé suivant les modalités du RI des délégué(e)s	15,00 €
Indisponibilités non saisie suivant les modalités du RI des délégué(e)s	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	30,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
<u>Absence de rapports</u>	
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	15,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	20,00 €

INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18, U17	31,50 €
● Pour les matchs de U15,U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18, U17	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U15 - U14	16,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €